



Adoption d'une résolution autorisant de nouvelles conventions réglementées par le Conseil d'Administration de Microdata, réuni le vendredi 24 Septembre 2021 :

Conformément à l'article 56 et la Loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes, le Conseil d'administration a adopté, à l'unanimité (après expression des voix des 5 administrateurs présents éligibles au vote), deux nouvelles conventions réglementées, à savoir :

1. Convention de facturation du service d'assistance administrative, logistique, comptable et financière entre Microdata et DGSM. Microdata facturera ces services à sa filiale DGSM moyennant une redevance annuelle de 240 000 HT. Cette redevance est révisable annuellement;

2. Convention de location entre les propriétaires du bien immobilier de type appartement, sis « Rue Amina Bent Ouahab, Appart. N °6, résidence Ramses, Quartier Racine Extension, Casablanca», et Microdata. Le bien loué a pour usage d'abriter une partie du Département Administratif de Microdata. Les autres principales caractéristiques dudit contrat de location:

- Identité des propriétaires : Monsieur Hassane Amor et Madame Najima Amor;
- Superficie du bien immobilier : 160 m2 ;
- Montant mensuel HT du loyer: 19 200 MAD;
- Durée du contrat : 3 ans.

Ainsi, les administrateurs votants autorisent à l'unanimité lesdites nouvelles conventions et charge le Président du Conseil d'Administration d'aviser le commissaire aux comptes dans les délais légaux afin de préparer le rapport spécial y afférent. Il est rappelé que l'administrateur concerné, en l'occurrence Monsieur Hassane AMOR, n'a pas pris part au vote.